

SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES
PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

SEPTEMBRE 2021 | Volume 32, n° 5



Le choix des modalités d'enseignement à l'automne 2021 | Résultats du sondage

Au cours des derniers mois, la haute direction de l'Université Laval a réaffirmé que le choix définitif de la formule pédagogique des cours à l'automne 2021 revenait aux professeur.e.s. Or, durant le mois d'août, les membres du Comité exécutif ont eu de nombreux signaux leur indiquant que tous et toutes n'avaient peut-être pas eu la possibilité d'exercer ce choix librement. Dans le but d'avoir un meilleur portrait de la situation et d'agir pour faire rectifier la situation, au besoin, nous avons fait parvenir, le 30 août dernier, un sondage de deux questions à l'ensemble des membres du SPUL. Au total, 578 collègues ont répondu au sondage (46 % des membres)¹ dont les résultats sont rapportés ici.

ADOPTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL ET MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

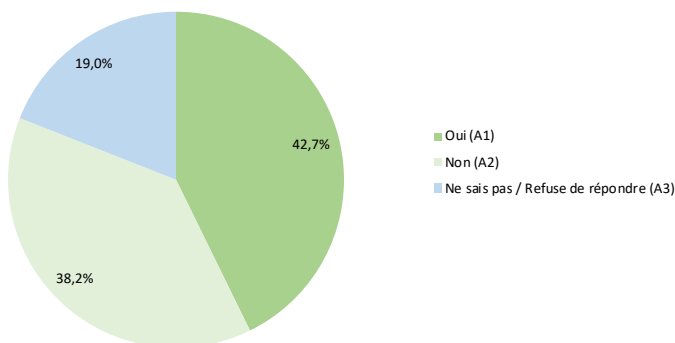
Le processus d'adoption de la charge de travail, comme précisé au chapitre 3.6 de notre convention collective, prévoit que l'attribution des responsabilités d'enseignement, notamment, soit soumise à la délibération entre professeur.e.s de l'unité. La formule pédagogique des cours, comme le nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s, font partie des enjeux à considérer pour assurer une répartition juste et équitable de la charge globale de travail. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il était difficile de prévoir les formules pédagogiques qui seraient indiquées en fonction de la situation sociosanitaire et des contraintes imposées par le gouvernement. Cela dit, selon l'esprit de la convention collective, des changements aux formules pédagogiques auraient dû faire l'objet de discussions collégiales en fonction des incidences de ces changements sur la charge de travail.

Pour avoir un portrait concernant le respect de cette exigence de prise de décision collégiale, nous avons posé la question suivante : « Au moment de l'adoption de la charge de travail dans votre unité, est-ce que vous et vos collègues avez eu l'occasion de débattre démocratiquement et de prendre des décisions collectivement pour déterminer les modalités d'enseignement (en classe, à distance, hybride, comodal...) des cours offerts par votre unité à la session d'automne 2021 ? »

Les résultats indiquent que moins de la moitié (42,7 %) des répondant.e.s ont eu l'occasion de discuter collectivement des modalités d'enseignement lors du processus d'adoption de la charge de travail au sein de leur unité, alors que plus du tiers (38,2 %) rapportent ne pas avoir eu l'occasion de le faire (voir graphique 1).

¹ La répartition des répondant.e.s selon les facultés représente très bien la répartition réelle des membres du SPUL.

Graphique 1. Adoption collective de la charge de travail
et modalités d'enseignement



C'est au sein des facultés de droit, de médecine, de philosophie, de musique et des sciences de l'agriculture et de l'alimentation que les problèmes semblent avoir été les plus importants, le nombre de réponses négatives ayant été plus élevé que le nombre de réponses positives dans ces facultés.

LIBRE CHOIX DES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

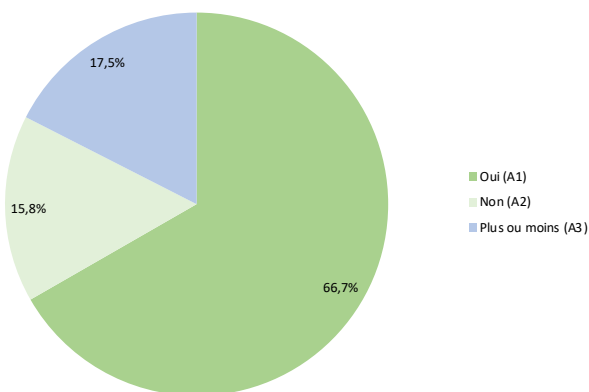
Dans le contexte d'un retour en classe en présentiel imposé par le gouvernement pour les cours offerts à l'automne 2021 et considérant les risques d'une quatrième vague de la pandémie COVID-19, la haute direction de l'Université Laval a rappelé maintes fois, publiquement, que les professeur.e.s avaient néanmoins le choix définitif de la formule d'enseignement pour les cours qu'ils et elles dispenseraient à l'automne, soutenant ainsi la clause 1.4.02 de la convention collective, qui prévoit que le choix des méthodes pédagogiques

revient aux professeur.e.s. Or, plusieurs collègues ont rapporté, au courant de l'été, avoir été contraint.e.s par leur direction d'unité d'utiliser certaines modalités d'enseignement (comodal, à distance ou en présentiel).

Nous avons posé la question suivante dans le cadre de ce sondage : « Considérez-vous que vous avez pu faire librement le choix définitif de la formule d'enseignement (en classe, à distance, hybride, comodal...) pour vos cours cet automne ? »

Dans ce cas-ci, les deux tiers des répondant.e.s (66,7 %) ont indiqué avoir effectivement pu faire ce choix librement (voir graphique 2), tel que le prévoyait la haute direction de l'Université Laval. Restent donc près de 200 collègues (un peu plus du tiers) qui considèrent n'avoir pas pu exercer ce libre choix (n=91) ou avoir eu « plus ou moins » le choix de leur formule d'enseignement (n=101).

Graphique 2. Libre choix de la formule d'enseignement



Ici encore, les facultés de droit, de médecine et des sciences de l'agriculture et de l'alimentation sont celles où il semble avoir été plus difficile pour les professeur.e.s de faire respecter la consigne de la haute administration.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'ACTION

Les résultats témoignent à la fois d'une situation où l'esprit de notre convention collective concernant l'adoption collective de la charge de travail n'a pas été respecté dans de nombreuses unités et où, malgré un appui explicite de la haute direction, plus du tiers des professeur.e.s rapportent ne pas avoir pu choisir les modalités d'enseignement tel que le prévoit notre convention.

Le début de la session d'automne étant maintenant derrière nous, plusieurs indicateurs laissent entendre que la « transition » vers un retour à la normale amorcée en septembre se poursuivra au cours de la session d'hiver 2022. Il nous semble donc très important que la haute direction puisse renforcer le message qu'elle enverra aux directions d'unité au cours des prochaines

semaines et inciter les unités, s'il y a lieu, à revoir les charges de travail de manière à permettre d'arbitrer collectivement les exigences pédagogiques des cours et des programmes dans le contexte de la COVID-19². Au cours des prochaines semaines, nous invitons donc les collègues à ne pas hésiter à contacter leurs directions d'unité, si nécessaire, pour s'assurer que leurs droits concernant le choix des modalités d'enseignement soient respectés à la session d'hiver 2022.

N'hésitez pas à solliciter vos délégué.e.s, le Comité d'application de la convention collective ou le Comité exécutif du SPUL pour obtenir du soutien, au besoin, ou pour faire connaître les difficultés que vous éprouvez à faire respecter vos droits.

² Des représentations en ce sens ont par ailleurs été faites auprès de la Vice-rectrice à l'équité, la diversité et l'inclusion et aux ressources humaines lors d'une rencontre au cours de laquelle les membres du Comité exécutif lui ont présenté les résultats de notre sondage, et celle-ci s'est engagée à renforcer le message institutionnel auprès de l'ensemble des directions d'unité en vue de la session d'hiver 2022.



LE SPULIN EST PUBLIÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Comité exécutif

Claire Bilodeau, trésorière
John G. Kingma, vice-président
Louis-Philippe Lampron, président
Madeleine Pastinelli, secrétaire
Simon Viviers, vice-président

Directrice générale

Lucie Hudon

Montage et mise en page

Catherine Vézina
Téléphone : 418 656-2955
courriel : spul@spul.ulaval.ca
Sur la toile : spul.ca

